



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais  
 Vanessa Hucke - Mon offre hébergement  
 Service Diversification  
 56 avenue Roger Salengro  
 62051 St Laurent Blangy cedex

## Jeudi 25 novembre

Chambre d'agriculture  
 56 avenue Roger Salengro  
 Salle Roussel  
 62051 St Laurent Blangy cedex

## Jeudi 2 décembre

Visio conférence

contact :

**Vanessa HUCKE**

**03.62.61.42.33**

**diversification@npdc.chambagri.fr**

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

*Par exemple, une entreprise, dont le dirigeant unique suit en 2020 10 heures de formation, pourra déduire en 2021 un crédit d'impôt de 101 €,5 € = 10 x 10,15 € (Smic en vigueur en 2020).*

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

**Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 10 novembre 2021.**

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)



**PROAGRI**  
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

**Mon offre d'hébergement répond-t-elle aux besoins et attentes de la clientèle d'aujourd'hui ?**

**JEUDI 25 NOVEMBRE**  
**St Laurent Blangy (62)**

**9h30 - 17h30**

**JEUDI 2 DÉCEMBRE**  
**Visio conférence**  
**14h00 - 16h00**

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)





## ■ OBJECTIFS

- ✘ Prendre du recul sur son activité pour optimiser son fonctionnement, sa rentabilité.
- ✘ Disposer des clés pour effectuer un autodiagnostic de son hébergement et relever les points d'amélioration et actions à mettre en place.
- ✘ Connaître les attentes actuelles des clients en termes d'équipements, couleurs, matériaux, décoration intérieure, aménagements extérieurs, prestations de services, supports de communication, moyens de réservation...



## ■ PUBLIC

- ✘ Exploitants (es) ayant un meublé de tourisme à la ferme ou une chambre d'hôtes.



## ■ TARIF\*

- ✘ **70€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).
- ✘ **210€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par le FAFSEA.



## ■ INTERVENANT

- ✘ Johanne OLIVIER, décoratrice d'intérieur - Société Atout Demeure
- ✘ Mathilde ROUX, chargée de mission - Comité Régional du Tourisme et des Congrès
- ✘ Valérie LOUCHEZ, conseillère diversification - Chambre d'agriculture NPDC

\*Repas en supplément



## ■ PROGRAMME

- ✘ Réaliser un autodiagnostic de mon offre d'hébergement, les points clés à considérer (un outil vous sera fourni et sera complété en formation)
- ✘ Savoir déceler les points d'amélioration, définir un plan d'actions et un rétroplanning de mise en place

Pour ce faire, les points ci-dessous seront abordés :

- La visibilité sur les réseaux sociaux et le net
- Les possibilités de réservation
- Les labels et le classement administratif
- Les nouvelles attentes en termes de décoration, aménagement intérieur et extérieur, couleurs, matériaux
- Les attentes et besoins des clients en termes d'offres de prestations de service en sus de la location d'hébergement

## MON OFFRE D'HEBERGEMENT

Réponse souhaitée avant le 10 novembre

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

N° SIRET : .....

Nom de l'exploitation : ..... Date et lieu de naissance : .....

Eligible VIVEA  Salarié agricole  Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais  
 70€ pour les cotisants VIVEA  210€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint, salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).